

# INFO- AUTORITÉ



## SOMMAIRE

CLIQUEZ SUR LES HYPERLIENS POUR ACCÉDER AUX ARTICLES CORRESPONDANTS page

	<a href="#">Message du président-directeur général</a> .....	1
NOUVELLES DE L'AUTORITÉ	<a href="#">Le Collège des administrateurs de sociétés ouvre ses portes</a> .....	3
	<a href="#">Cinq projets retenus par le Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance</a> .....	3
ACTUALITÉS	<a href="#">Implantation d'un nouveau système de rapport des plaintes</a> .....	4
	<a href="#">L'industrie de l'assurance automobile continue d'afficher des profits au Québec en 2004</a> .....	5
RELATIONS EXTÉRIEURES	<a href="#">Jean St-Gelais est nommé à la tête des ACVM</a> .....	5
	<a href="#">L'OICV met en œuvre un plan d'action pour renforcer les marchés financiers contre la fraude</a> .....	6
CALENDRIER DES ACTIVITÉS	<a href="#">Liste des activités auxquelles l'Autorité participe</a> .....	7
POURSUITES ET CONDAMNATIONS	<a href="#">Un aperçu des poursuites intentées et des décisions rendues</a> .....	8

## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

### PRATIQUES COMMERCIALES DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES **LA GRANDE MAJORITÉ DES COURTIER NE SONT PAS INDÉPENDANTS**



**JEAN ST-GELAIS**  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

**C'est à Montréal, le 14 avril dernier, que nous avons rendu public notre rapport sur l'analyse des pratiques commerciales dans le secteur du courtage en assurance de dommages.**

Dans ce rapport, nous avons dressé un portrait général de ce secteur de l'industrie et avons établi les constats suivants :

1. Le réseau de courtage au Québec, en grande majorité, n'est pas indépendant des assureurs. Les courtiers concentrent leurs affaires auprès de un ou deux principaux assureurs;
2. Certaines pratiques commerciales (prêts aux cabinets, liens de propriété,

transfert en bloc d'un volume d'affaires et commissions conditionnelles) ayant cours au Québec sont de nature à desservir les consommateurs;

3. Il n'y aurait pas au Québec de problèmes du type de ceux identifiés aux États-Unis.

Rappelons qu'en octobre 2004, le procureur général de l'État de New York mettait en lumière des pratiques inacceptables qui ont cours aux États-Unis dans le secteur de l'assurance. Ces travaux ont eu des répercussions au Canada. À la suite de ces révélations, nous avons voulu savoir ce qu'il en était de la situation au Québec.

>>>

>>> En novembre 2004, nous avons donc procédé à une vaste inspection à distance par l'envoi de questionnaires d'évaluation des pratiques commerciales aux assureurs, dans le cadre de la collecte de données pancanadienne effectuée par le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA). De plus, afin d'avoir une image cohérente de l'industrie, nous avons pris l'initiative de questionner les courtiers en assurance de dommages.



JEAN ST-GELAIS, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ, ET NATHALIE DROUIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE AUX AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE DE L'AUTORITÉ, LORS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LA SORTIE DU RAPPORT.

### **CONSULTATION PUBLIQUE SUR DE NOUVELLES MESURES RÉGLEMENTAIRES**

Nous entreprendrons prochainement une consultation publique sur les mesures réglementaires que nous entendons mettre de l'avant.

Trois avenues sont envisagées pour orienter l'élaboration de ces mesures réglementaires :

- Réglementer dans le but de bannir certaines pratiques dans le secteur de l'assurance.
- Imposer la divulgation d'information pertinente aux consommateurs.
- Introduire la notion de « courtier indépendant » pour les cabinets.

### **DES ENQUÊTES APPROFONDIES SUR LES CABINETS DE COURTAGE**

Nous avons aussi entamé trois grandes enquêtes dans le secteur de l'assurance qui touchent plus de 70 entreprises – assureurs, compagnies reliées et cabinets. Elles portent sur :

- la transparence et la divulgation aux consommateurs des liens d'affaires, ainsi que sur l'apparence de conflit d'intérêts;
- les liens de propriété que détiennent les assureurs avec les courtiers, soit directement ou indirectement par l'entremise d'autres corporations;
- l'impact des pratiques commerciales qui ont cours dans l'industrie de l'assurance sur la relation-conseil entre les représentants et leurs clients.

**LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS EST PRIMORDIALE POUR L'AUTORITÉ. UN CONSOMMATEUR BIEN INFORMÉ EST UN CONSOMMATEUR QUI EST EN MESURE DE FAIRE DES CHOIX ÉCLAIRÉS. DES GESTES CONCRETS SERONT POSÉS PAR L'AUTORITÉ AFIN D'INFORMER ADÉQUATEMENT LES CONSOMMATEURS SUR L'ACHAT DE PRODUITS D'ASSURANCE.**

### **LE RAPPORT DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET**

Nous vous invitons à prendre connaissance du contenu de notre rapport. Il présente un portrait général du secteur de l'assurance de dommages et rend compte de ce que l'Autorité a constaté lors de l'analyse de quatre pratiques commerciales en cours entre les assureurs et les cabinets : les prêts, les liens de propriété, les transferts en bloc d'un volume d'affaires et les commissions conditionnelles. En terminant, ce document fait

part des actions que l'Autorité prendra dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés afin d'assurer la protection des consommateurs de produits financiers. La méthodologie de la collecte de données et les questionnaires qui ont été envoyés aux clientèles visées se trouvent en annexe.

Vous pouvez consulter le rapport sur notre site Internet en version française ou anglaise à l'adresse [www.lautorite.gc.ca](http://www.lautorite.gc.ca).

# NOUVELLES DE L'AUTORITÉ

## LE COLLÈGE DES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS OUVRE SES PORTES

**Le Collège des administrateurs de sociétés ouvrira ses portes en juin prochain, à Québec, afin de permettre aux membres de conseils d'administration d'entreprises privées, de sociétés publiques ou de caisses de retraite de se perfectionner en matière de gestion et de bonne gouvernance.**

Ce projet est une initiative de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de l'Autorité des marchés financiers, de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec. La Caisse déboursera près de la moitié des coûts reliés à l'implantation de ce collège. L'Autorité fournira, pour sa part, une contribution de 600 000 \$ sur trois ans provenant de son Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance.



JEAN ST-GELAIS, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ,  
HENRI-PAUL ROUSSEAU, PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA CAISSE,  
ET MICHEL PIGEON, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LORS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE.

Les cours porteront notamment sur les devoirs et les responsabilités des administrateurs, la gestion des risques, les méthodes de rémunération, la vérification et l'éthique. Les étudiants se verront décerner le titre d'« administrateur certifié » après avoir réussi cette formation répartie sur cinq fins de semaine de trois jours.

Les cours débuteront à la mi-juin dans les locaux du siège social de la Caisse de dépôt et placement, à l'Édifrice Price (65, rue Sainte-Anne, Québec). Les personnes intéressées à suivre ces cours peuvent s'adresser à M. Jacques Vézina, professeur à l'Université Laval, au (418) 656-2630. Vous pouvez également visiter le site Internet du Collège des administrateurs de sociétés à l'adresse [www.cas.ulaval.ca](http://www.cas.ulaval.ca) pour obtenir plus d'information à ce sujet.

## CINQ PROJETS RETENUS PAR LE FONDS RÉSERVÉ À L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS ET À LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE

**LE FONDS RÉSERVÉ À L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS ET À LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS A ACCEPTÉ CINQ PROJETS PARMIS LES 14 QUI LUI AVAIENT ÉTÉ SOUMIS.**

Cette sélection se fait à partir d'un comité formé d'experts indépendants et externes à l'Autorité ainsi que de spécialistes de l'Autorité qui évaluent en profondeur chaque projet et les recommandent à leur PDG. Le Fonds est constitué d'une réserve de l'Autorité des marchés financiers composée des divers droits perçus par l'organisme et des pénalités administratives imposées à ceux qui ont fait défaut de respecter une obligation prescrite par la loi ou un règlement.

>>>

>>> Voici un bref aperçu des cinq projets retenus :

#### **COLLÈGE DES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS**

Montant alloué : 600 000 \$ (sur trois ans)  
Tel que discuté précédemment, l'Autorité participe au projet de création du Collège des administrateurs de sociétés en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, le ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec et la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.

#### **LA PERFORMANCE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET LA FORMATION ET L'INFORMATION FOURNIES AUX ADMINISTRATEURS**

Montant alloué : 24 336 \$  
Ce projet mené par Marie-Josée Roy, professeure agrégée de l'Université Laval, a pour objectif d'analyser les types de formation et d'information fournies aux administrateurs par les entreprises, afin de constater si les conseils d'administration s'acquittent efficacement de leurs responsabilités.

#### **LA TRANSPARENCE DANS LA COMMUNICATION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE**

Montant alloué : 50 000 \$  
Présenté par Denis Cormier, professeur

de l'Université du Québec à Montréal, ce projet de recherche se penche sur la transparence des communications et les incidences de cette dernière sur la qualité des états financiers dans une organisation.

#### **LES CONDITIONS DE SURVIE DES ENTREPRISES PROCÉDANT À UN PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE**

Montant alloué : 79 621 \$  
Cette étude, dirigée par Cécile Carpentier, professeure agrégée de l'Université Laval, vise à déterminer les probabilités d'échec et de succès des entreprises qui procèdent à un premier appel public à l'épargne.

#### **RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS OUVERTES**

Montant alloué : 80 000 \$  
Soumis par Guy Lefebvre, vice-doyen au développement et à la planification et directeur du Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI), ce projet a pour objectif d'évaluer l'encadrement juridique et institutionnel de la gouvernance des sociétés ouvertes.

Veillez noter que le Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance procède à deux appels de projets par année, soit le 30 novembre et le 30 avril.

## ACTUALITÉS

### IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE RAPPORT DES PLAINTES

---

**À la suite de la divulgation des nouvelles dispositions légales en matière de traitement des plaintes, l'Autorité des marchés financiers planifie des rencontres avec les principaux groupes de l'industrie des produits et services financiers (assureurs, courtiers en valeurs mobilières, etc.). Ces rencontres, qui se tiendront à partir de la mi-mai à Québec et à Montréal, ont pour objectif d'informer les membres de l'industrie de l'évolution du nouveau système de rapport des plaintes.**

---

L'implantation de ce nouveau système informatisé permettra notamment d'harmoniser la collecte de données sur les plaintes et d'en faciliter le rapport aux autorités. Conformément aux nouvelles exigences définies par le système, les compagnies d'assurance seront tenues de débiter la collecte de données sur les plaintes le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Le groupe de travail à l'origine de la conception du futur système canadien de communication de données sur les plaintes est formé notamment de l'Autorité, de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) ainsi que des membres du Bureau d'assurance du Canada (BAC), de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) et de certaines compagnies d'assurance.

Abonnez-vous à l'*Info-courriel* de l'Autorité pour obtenir l'information pertinente à ce sujet.

---

## RAPPORT ANNUEL 2004-2005 SUR LA TARIFICATION EN ASSURANCE AUTOMOBILE **L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE CONTINUE D'AFFICHER DES PROFITS AU QUÉBEC EN 2004**



**Le Rapport annuel 2004-2005 sur la tarification en assurance automobile, déposé le 14 avril dernier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, M. Michel Audet, démontre que les assureurs ont, dans leur ensemble, réalisé des bénéfices d'exploitation remarquables en 2004. Cette augmentation des profits par rapport à l'année précédente est due à la progression du montant des sinistres, laquelle a été de moindre importance que celle du montant des primes acquises.**

Vu la diminution accrue des tarifs en 2004, la tarification en assurance automobile au Québec apparaît adéquate. En outre, les bénéfices d'exploitation élevés générés au cours des dernières années, combinés à la croissance de la demande, devraient intensifier la concurrence à l'égard des tarifs dans l'avenir.

L'examen du marché québécois de l'assurance automobile révèle par ailleurs que celui-ci est concentré tout en demeurant concurrentiel et que cette concurrence varie d'un segment du marché à l'autre. Enfin, le rapport indique que les assureurs établis au Québec dominent le marché québécois de l'assurance automobile. Le consommateur a intérêt à faire jouer pleinement la concurrence en comparant les prix proposés et les services offerts par les différents assureurs.

## RELATIONS EXTÉRIEURES

### JEAN ST-GELAIS EST NOMMÉ À LA TÊTE DES ACVM

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, JEAN ST-GELAIS, ASSUME DEPUIS LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2005 LA FONCTION DE PRÉSIDENT DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES (ACVM). SON MANDAT SERA D'UNE DURÉE DE DEUX ANS.**

« Cette nomination est un grand honneur pour moi et je remercie mes collègues des ACVM de la confiance qu'ils m'accordent », a dit M. St-Gelais. « J'entends poursuivre la collaboration avec mes collègues des autres provinces et territoires en vue d'harmoniser et d'améliorer la réglementation de nos marchés de capitaux », a-t-il ajouté.



M. St-Gelais succède à Stephen Sibold, président de l'Alberta Securities Commission, qui a tenu les rênes des ACVM depuis avril 2003. M. St-Gelais a salué l'excellent travail de M. Sibold, dont le mandat a notamment été marqué en 2004 par la création d'un secrétariat permanent, lequel a favorisé une meilleure synergie des travaux des ACVM.

Don Murray, président de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, a par ailleurs été nommé vice-président des ACVM. Il succède ainsi à Donne Smith, président de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

>>>

>>> La réunion printanière des ACVM, qui s'est tenue du 20 au 22 avril dernier à Toronto, a été présidée pour la première fois par M. St-Gelais. Plusieurs sujets figuraient à l'ordre du jour des discussions, tels le passeport des ministres, le rapport annuel des ACVM, le projet sur la surveillance des organismes d'autoréglementation (OAR), la Loi uniforme sur le transfert des valeurs mobilières (LUTVM), le projet d'inscription des ACVM ainsi que le rôle et le statut du secrétariat général des ACVM.

Par la même occasion, le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier – composé de plusieurs représentants ayant pour objectif de coordonner et de rationaliser la réglementation des produits et services des marchés financiers canadiens – et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) se sont réunis au même endroit. Il est à noter que Nancy Chamberland, surintendante à la distribution, représentait l'Autorité au sein du CCRRA lors de cette rencontre.

---

## L'OICV MET EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION POUR RENFORCER LES MARCHÉS FINANCIERS CONTRE LA FRAUDE

---

**Au terme d'une étude approfondie visant à identifier les faiblesses potentielles des marchés internationaux, le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) a élaboré un plan d'action pour éviter l'éclatement de nouveaux scandales financiers.**

---

Le groupe de travail, mandaté par le Comité, a déterminé sept facteurs qui sont à l'origine des scandales financiers répertoriés : la gouvernance d'entreprise et son impact sur la protection des investisseurs, les normes de vérification et les vérificateurs, les règles de diffusion d'information en provenance des émetteurs, la transparence et la réglementation des marchés d'obligations, le rôle et les obligations des intermédiaires de marchés, la mise sur pied de structures d'affaires complexes et d'entités spéciales ainsi que l'intégrité et l'indépendance des analystes financiers.

Parmi les actions prioritaires à entreprendre, le Comité compte :

- accentuer sa surveillance des tendances en matière de vérification afin de déceler les fraudes éventuelles ;
- revoir le rôle joué par les intermédiaires financiers dans les récents scandales ;
- élaborer des politiques et des procédures pour mieux encadrer les transactions des intermédiaires financiers, le cas échéant.



Tel qu'il a été stipulé dans son rapport intitulé *Report on Strengthening Capital Markets against Financial Fraud*, le Comité de l'OICV priorise trois axes d'intervention afin d'enrayer la fraude sur les marchés internationaux. Tout d'abord, l'organisme veut promouvoir de façon urgente l'implantation des normes et des principes internationaux existants et renforcer la coopération entre les différents membres de l'OICV. Pour ce faire, le *Mémoire multilatéral sur la consultation, la coopération et l'échange d'information* de l'OICV s'impose comme la norme par excellence. L'OICV veut également s'attaquer aux juridictions sous-réglémentées qui menacent le système financier mondial en refusant de coopérer.

Le président-directeur général de l'Autorité, Jean St-Gelais, et le directeur des relations extérieures, Jean Lorrain, ont assisté à la 30<sup>e</sup> rencontre annuelle de l'OICV au Sri Lanka, du 4 au 7 avril dernier, où il a été question, entre autres, de ce plan d'action contre la fraude.

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS

LIEU ET DATE	ACTIVITÉ	ENDROIT	PARTICIPANT
21 au 22 avril 2005	Réunion biannuelle des membres du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRA/CCIR)	Toronto	Nancy Chamberland, surintendante à la distribution
20 au 22 avril 2005	Rencontre printanière des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)	Toronto	Jean St-Gelais, président-directeur général
29 avril 2005	Congrès annuel de la Section de la conformité de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)	Halifax	Jean St-Gelais, président-directeur général
2 au 4 mai 2005	Conférence printanière du <i>North American Securities Administrators Association</i> (NASAA)	Washington	Daniel Laurion, surintendant aux marchés de valeurs
4 au 6 mai 2005	Conférence des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)	Kingbridge, Ontario	Jean St-Gelais, président-directeur général
12 mai 2005	Rencontre du Comité de sections de la Chambre de la sécurité financière (CSF) concernant le nouveau procédé de rapport des plaintes	Montréal	Anne-Marie Poitras, surintendante à l'assistance aux consommateurs et à l'indemnisation
17 mai 2005	Rencontre avec l'industrie de l'assurance concernant le nouveau procédé de rapport des plaintes	Montréal	Anne-Marie Poitras, surintendante à l'assistance aux consommateurs et à l'indemnisation
18 mai 2005	Conférence à l'Association de planification fiscale et financière (APFF) – Bilan de la première année d'activité de l'Autorité	Trois-Rivières	Nancy Chamberland, surintendante à la distribution
26 mai 2005	Rencontre avec l'industrie de l'assurance concernant le nouveau procédé de rapport des plaintes	Québec	Anne-Marie Poitras, surintendante à l'assistance aux consommateurs et à l'indemnisation
26 et 27 mai 2005	Réunion biannuelle de la <i>Canadian Insurance Self Regulatory Organization</i> (CISRO)	Vancouver	Nancy Chamberland, surintendante à la distribution
12 au 15 juin 2005	Réunion des membres de l'Institut francophone de la régulation financière (IFREFI)	Bruxelles	
13 et 14 juin 2005	<i>Credit Union/Caisse Populaire Stabilization Funds of Canada</i> et <i>Credit Union/Trust and Loan Companies Regulators</i>	Québec	Jean-Pierre April, surintendant à la solvabilité Martine Bouillé, directrice des institutions de dépôt
23 au 24 juin 2005	Rencontre d'été des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)	Calgary	Jean St-Gelais, président-directeur général
25 au 29 juin 2005	Congrès 2005 de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)	Banff	

# POURSUITES ET CONDAMNATIONS

L'Autorité a engagé dernièrement plusieurs poursuites et actions diverses à l'encontre des contrevenants à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM) a également rendu quelques décisions. Voici un aperçu de ces poursuites et décisions.

DATE	PERSONNES VISÉES	INSTANCE JUDICIAIRE ET NOMBRE DE CHEFS D'ACCUSATION	MOTIFS DES PROCÉDURES	PEINE PRÉVUE OU DÉCISION RENDUE
23 mars 2005	Neuf individus du Club privé Maximmom Ltd. Micheline Beaulieu Joseph Gilles P. Bernard Jean-Marc Delorme Pierrette Demers Diane Desmarais Denis Fortin Michel Girard Lucien Martin Michel Raymond	Cour du Québec, district de Montréal 9 chefs	Motifs de la procédure Avoir fait défaut de comparaître pour témoigner ou avoir refusé de témoigner lorsque dûment assignés au cours d'une enquête	Imposition de 1 000 \$ d'amende chacun
22 mars 2005	Michel Maheux et la Coopérative de producteurs de bois précieux Québec Forestales	Cour supérieure, district de Richelieu Accusé d'outrage au tribunal	Avoir refusé de fermer le site Internet de la compagnie, contrairement à l'ordonnance rendue le 10 août 2004	Peine d'emprisonnement de dix jours et amende de 4 500 \$ imposées à Michel Maheux Amende de 250 \$ imposée à la Coopérative
16 mars 2005	Victor Darac	Cour du Québec, district de Beauce 17 chefs	Avoir agi comme représentant en assurance de personnes sans être titulaire d'un certificat l'y autorisant	Déclaré coupable des 17 chefs d'accusation portés contre lui Imposition d'une amende de 8 500 \$
16 mars 2005	Groupe Capital Kaufmann inc.	Requête de l'Autorité des marchés financiers au BDRVM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir payé en retard les droits d'inscription exigibles, entraînant une suspension des droits d'exercice de la compagnie le 1<sup>er</sup> février 2005</li> <li>Ne pas être en possession du montant du fonds de roulement exigé</li> <li>Avoir omis de s'inscrire à la Base de données nationale d'inscription au plus tard le 15 janvier 2005</li> </ul>	Demande de radiation et d'imposition de pénalité administrative de 250 \$ par jour à partir du 15 janvier 2005
15 mars 2005	Sylvain Tessier, président et principal actionnaire de Millenium Concepts Export inc. et 9009-0002 Québec inc.	Poursuites pénales intentées par l'Autorité devant la Cour du Québec, district de Chicoutimi <ul style="list-style-type: none"> <li>11 chefs contre M. Tessier</li> <li>3 chefs contre Millenium Concepts Export</li> <li>2 chefs contre la compagnie 9009-0002 Québec inc.</li> </ul>	<p>Sylvain Tessier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir procédé à des placements de valeurs, à au moins cinq occasions, sans être inscrit à titre de conseiller en valeurs mobilières</li> <li>Avoir fourni des informations fausses et trompeuses lors d'opérations sur des titres, à au moins cinq occasions</li> <li>Ne pas avoir transmis les informations et documents réclamés lors d'une enquête de l'Autorité</li> </ul> <p>Millenium Concepts Export</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir procédé à un placement de valeurs, à trois occasions, sans avoir établi un prospectus</li> </ul> <p>9009-0002 Québec inc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir procédé à un placement de valeurs, à deux occasions, sans avoir établi un prospectus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sylvain Tessier s'expose à des peines totalisant 59 000 \$</li> <li>Millenium Concepts Export inc. s'expose à des peines totalisant 30 000 \$</li> <li>9009-0002 Québec inc. s'expose à des peines totalisant 10 000 \$</li> </ul>



DATE	PERSONNES VISÉES	INSTANCE JUDICIAIRE ET NOMBRE DE CHEFS D'ACCUSATION	MOTIFS DES PROCÉDURES	PEINE PRÉVUE OU DÉCISION RENDUE
15 mars 2005	Robert Jones	Poursuite pénale intentée par l'Autorité devant la Cour du Québec, district de Laval 7 chefs	Avoir fait défaut de déclarer, dans un délai de 10 jours, les modifications à son emprise sur les titres de l'émetteur assujéti Rolland Virtual Business Systems Ltd à l'égard duquel il est initié	Amende demandée de 2 000 \$ par chef d'accusation en cas de reconnaissance de culpabilité
15 mars 2005	Alain Vézina	Poursuite pénale intentée par l'Autorité devant la Cour du Québec, district de Montréal	Avoir fait défaut de déclarer, dans un délai de 10 jours, les modifications à son emprise sur les titres de l'émetteur assujéti Ressources Minières Normabec Ltée à l'égard duquel il est initié	Amende de 2 000 \$ par chef d'accusation en cas de reconnaissance de culpabilité
24 février 2005	Poursuites pénales intentées par l'Autorité contre Zurich, compagnie d'assurances	Cour du Québec, district de Montréal 34 chefs	Ne pas avoir fourni au Groupement des assureurs automobiles, à titre d'assureur agréé, les données statistiques et les renseignements concernant son expérience en assurance automobile pour chacun des mois de mars 2002 à décembre 2004	Possibilité d'imposition d'une amende supérieure au minimum (23 800 \$) prévue par la Loi, soit une amende totale de 222 000 \$
14 février 2005	Enviromondial	Cour du Québec du district de Montréal	Enviromondial contestait la légalité de l'ordonnance de blocage rendue le 9 décembre 2003 et reconduite par le BDRVM jusqu'au 6 mai 2005 disant à la société d'exercer toute activité en vue d'effectuer le placement de ses titres	Confirmation de la légalité de l'ordonnance de blocage d'une somme de 69 500 \$

Ce magazine est publié par la Direction des relations publiques de l'Autorité des marchés financiers.

**Montréal**  
Tour de la Bourse  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Faites-nous parvenir vos commentaires, suggestions d'articles ou questions par courriel ou par la poste.

**Québec**  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 4<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec) G1V 5C1

Pour en savoir davantage sur nos activités, vous êtes invités à consulter notre site Internet : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

**Industrie**  
Tél. à Montréal (514) 395-2263  
Tél. à Québec (418) 525-2263  
Tél. sans frais 1 877 395-2263

**Courriel**  
[info@lautorite.qc.ca](mailto:info@lautorite.qc.ca)

**Consommateurs**  
Tél. à Montréal (514) 395-0311  
Tél. à Québec (418) 525-0311  
Tél. sans frais 1 866 526-0311

**Dépôt légal**

Bibliothèque nationale du Canada, 2005  
Bibliothèque nationale du Québec, 2005

ISSN 1710-4548 Info-Autorité (Éd. française)  
ISSN 1710-4556 Info-Autorité (Éd. anglaise)

